



Le CONCHYLIEN

Bulletin Municipal de JANVIER 2022

Lettre du Maire

Sommaire

Lettre du Maire	1
Réunion de conseil du 29 novembre 2021	2 à 3
Urbanisme au 1 ^{er} janvier 2022	4
Inscriptions Année scolaire 2022/ 2023	5
Comité des Fêtes	6 à 7
Assistantes Maternelles Etat Civil	8
Recensement Militaire & Coiffure à Domicile	9
Mémento Infos utiles Répertoire Téléphonique Permanences Mairie	10

La fin de cette année « exceptionnelle » approche. C'est donc à la fois, l'heure d'un bilan , mais aussi celle des annonces .

Pour le bilan, la nouvelle construction, école,et centre de santé est terminée. Toutes les subventions ne sont pas encore perçues, et il reste à gérer quelques malfaçons et/ou dysfonctionnements.

Un sujet nous préoccupe, l'avenir de notre école. La population scolaire diminue depuis quelques années déjà et l'avenir des 9 classes du RPI est suspendu à des décisions gouvernementales que nous ne maîtrisons pas totalement. Si vous avez des enfants à inscrire dans nos écoles, faites le rapidement ! c'est le nombre qui détermine le maintien de l'existant.

L'année prochaine, nous procéderons à un changement des huisseries de l'annexe de la salle des fêtes, changerons les bâches incendie, améliorerons l'éclairage public, aménagerons les arrêts de bus .

Nous avons aussi un projet de réhabilitation de(s) logement(s) au 1^{er} étage de l'ancienne mairie (logement pour un futur médecin ?), ainsi que des travaux de voirie et de sécurisation de la circulation.

Comme vous pourrez le lire dans le magazine de la Communauté de Communes, le projet de Centre de santé avance réellement et nous espérons pouvoir annoncer l'installation d'un (et peut-être deux) médecins au 1^{er} ou 2^{ème} trimestre 2022.

Dans l'immédiat, nous restons prudents et ne voulons pas crier victoire trop vite mais nous sommes plutôt optimistes.

Joyeuses fêtes à tous et que 2022 voit revenir une certaine insouciance et le plaisir de se côtoyer sereinement.

Marie-Christine PINSSON
Maire

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal Du Lundi 29 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 29 du mois de novembre à 19h30 le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 novembre 2021 s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame PINSSON Marie-Christine, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Madame François Emilie, excusée. Madame Frayon Jennifer a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Travaux de rénovation de l'ancien logement de la mairie

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une étude de travaux pour la réhabilitation du logement au dessus de la mairie, pour un futur logement locatif. Après réflexion, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter des devis de travaux.

Délibération n° 23.11.2021. Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la CAF de l'Oise

Le contrat Enfance et Jeunesse signé avec la CAF est arrivé à son terme le 31 décembre 2020. Il devait être remplacé à compter du 1^{er} janvier 2021 par La Convention Territoriale Globale pour une démarche stratégique partenariale ;

Le bonus territoire pour l'aspect financier qui remplace la prestation de service enfance jeunesse. **ET** ; Afin d'assurer la continuité des financements, la CAF de l'Oise propose :

Le report de la signature de la **C**onvention **T**erritoriale **G**lobale finalisée en 2022, d'ouvrir le droit au bonus Territoire à compter du 1^{er} janvier 2021 en contrepartie d'un engagement des collectivités et une mobilisation dès 2022 pour réaliser ensemble un projet social de territoire. Ainsi, pour permettre cette continuité des financements par le passage aux bonus territoires, la commune de CONCHY LES POTS s'engage dans la démarche pour signer la CTG au cours de l'année 2022. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à s'impliquer dans la démarche et à signer la Convention Territoriale Globale.

Délibération n° 24.11.2021. Mise en sécurité des arrêts bus et passage piétons

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes, sur la sécurisation des arrêts de bus dans le village. Pour la poursuite du projet, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en sécurité des arrêts de bus sur la RD 627 en traversée du bourg par la création d'un passage piéton avec signalisation en amont et en aval. Le coût prévisionnel s'élève à 5433.06 € H.T., Madame le Maire présente au conseil municipal le plan de financement pour cette opération :

Participation du Conseil Départemental à hauteur de 80% :	4 346,44€ HT
Autofinancement de la Commune :	1 086,61€ HT
Total HT :	5 433,05€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Approuve le projet de sécurisation des arrêts de bus par la création d'un passage piéton avec signalisation - Adopte le plan de financement présenté ci-dessus - Donne l'autorisation à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention auprès du partenaire financier et de signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce projet.

Madame le Maire signale au Conseil Municipal que dernièrement une société effectuait du démarchage abusif à domicile, surtout chez les personnes âgées.

Le Conseil Municipal après réflexion envisage de prendre un arrêté municipal interdisant le démarchage commercial, quant à la nature des prestations proposées.

Aire de Jeux

Madame le Maire souhaite prendre un arrêté municipal portant sur un règlement intérieur de l'aire de jeux pour limiter l'âge des utilisateurs.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre un arrêté réglementant les conditions d'utilisation.

Délibération n° 25.11.2021. Extension de l'éclairage public SEZEO

Le Conseil Municipal accepte le devis du SEZEO s'élevant à la somme de 6831€ HT, pour l'extension de l'éclairage public avec ajout de poteaux rue de la Poterie, rue de la Harache et sollicite une subvention.

Délibération n° 26.11.2021. Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2022.

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et jusqu'à l'adoption du budget communal au 15 avril 2022, la Collectivité peut engager, liquider et dépenser des dépenses en investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice en cours. Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2022. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et votants, Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses en investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, dans l'attente de l'adoption du prochain budget 2022 :

20. Immobilisations : Crédits ouverts au BP 2021 : 42 000€ / Montant autorisé : 980€

21. Immobilisations : Crédits ouverts au BP 2021 : 1 215 486€ / Montant autorisé : 40 000€

Le total des dépenses autorisées à mandater avant le vote du budget 2022 est de 42 980€.

Délibération n° 27.11.2021. Indemnité de conseil du Receveur Municipal

Madame le Maire présente le décompte 2021 de l'indemnité de Conseil allouée aux Comptables, qui s'élève à la somme de 41€39.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer l'indemnité de conseil au Trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Vos démarches d'urbanisme en ligne...

A partir du 1^{er} janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de Construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

J' ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de Construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la Commune avant d'entreprendre les travaux, Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible

Le dépôt en ligne, c'est...

- ✓ **Un service accessible à tout moment et où que vous soyez**, dans une démarche simplifiée.
- ✓ **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- ✓ **Une démarche plus écologique**, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- ✓ **Plus de transparence sur le traitement de vos demandes**, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.
- ✓ **COMMENT FAIRE ?** Je prépare mon dossier pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :

Choisir le formulaire
CERFA adapté à vos travaux

Editer l'ensemble des
pièces nécessaires à
son instruction

Anticiper votre
calendrier de
réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- **Je me connecte au guichet à l'adresse suivante** : <https://paysdessources.geosphere.fr/guichet-unique>
- Si je ne sais pas quel formulaire utiliser, je me renseigne en mairie ou je clique sur l'onglet « Quel dossier pour mon projet ? » qui me redirigera vers le site Service-Public.fr
- Je clique sur « Créer un compte Usager », je renseigne le formulaire, j'accepte les conditions générales d'utilisation du guichet unique et je suis les instructions affichées à l'écran
- Ma demande est reçue par la mairie. Elle est transmise au service instructeur de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Durant l'instruction, la mairie est mon interlocuteur unique.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert au usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

INSCRIPTIONS

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Les inscriptions à l'école pour la prochaine année scolaire sont ouvertes !!!

Si votre enfant est né en 2019, il sera en âge d'entrer à l'école maternelle en septembre 2022, en classe de petite section de maternelle. Ne tardez pas à l'inscrire en mairie, afin que l'équipe enseignante puisse se projeter efficacement dans les futures répartitions.

De même, si vous avez récemment emménagé dans le village et que votre enfant ne nous a pas rejoint, ou si votre arrivée est prévue, il est essentiel que vous procédiez rapidement à cette même inscription. La scolarisation actuelle de votre enfant en maternelle ou en élémentaire dans une autre école (hors RPI) ne dispense pas de cette obligation d'inscription s'il doit rejoindre nos écoles.

Présentez-vous en mairie, un dossier d'inscription sera à remplir. Munissez-vous des documents listés ci-dessous afin de compléter le dossier.

Liste des pièces à fournir à la mairie avec le dossier d'inscription :

- ✓ Carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires
- ✓ Justificatif de domicile récent
- ✓ Livret de famille
- ✓ Pour les parents divorcés, joindre le jugement du tribunal justifiant de l'autorité parentale et de la garde d'enfants (s)



COMITÉ DES FÊTES

Malgré une année encore fortement impactée par la crise sanitaire, le nouveau Comité des Fêtes a pu, non sans mal maintenir quelques festivités, petit retour sur celles-ci :

14 JUILLET : après une cérémonie d'hommage au Monument aux Morts, un cortège a pu défiler à la lumière des lampions afin de se diriger vers la Marlière pour admirer le feu d'artifice qui a ravi grands et petits.

25 JUILLET : 31ème BROCANTE avec un temps désastreux et des restrictions sanitaires importantes, une trentaine de courageux ont exposé et vendu leur bric à brac.

31 OCTOBRE : environ une centaine de monstres sont venus afin de braver le labyrinthe hanté et s'adonner à diverses activités : Chamboule-tout, fléchettes en cette après-midi pluvieuse.

SOIRÉE BEAUJOLAIS : 40 personnes sous contrôle du pass sanitaire ont fêté le traditionnel beaujolais nouveau.

05 DÉCEMBRE : Marché de Noël et Arbre de Noël, 15 exposants locaux ont présentés leurs produits durant cette journée. Le Père Noël s'est offert une petite pause dans la préparation de sa tournée, en venant passer un peu de bon temps en compagnie des enfants du village... pour le plus grand plaisir des petits et grands qui ont répondu présents à l'appel du « Comité des Fêtes » et de la Municipalité...

En espérant une année 2022 plus clémente sanitaire.

N'oubliez pas la soirée « 1 village, 1 spectacle » le SAMEDI 5 FÉVRIER 2022, ainsi que la St PATRICK le SAMEDI 19 MARS 2022.

Toutes les informations seront affichées sur les divers panneaux communaux et panneau pocket.

La Présidente Madame FRAYON Jennifer

**L'ÉQUIPE DU COMITÉ DES FÊTES
VOUS SOUHAITE
D'EXCELLENTE FÊTES DE FIN D'ANNÉE .**

AU PLAISIR DE VOUS RETROUVER L'ANNÉE PROCHAINE !!!!



BIENVENUE aux nouveaux habitants dans notre Commune !!

Nous vous invitons à vous présenter en Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat munis de votre livret de famille et d'une pièce d'identité.

LES INVESTISSEMENTS DANS LA COMMUNE

C'est encore une année difficile à laquelle nous avons dû faire face et les restrictions imposées à cause de la pandémie ne nous ont pas permis d'œuvrer comme nous l'aurions souhaité.

- Achat d'une tondeuse auto portée.
- Travaux sur les cloches de l'église .
- La porte d'entrée de l'ancienne Mairie est neuve ainsi que 3 fenêtres.
- Achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes.
- La SUEZ est intervenue pour des travaux sur la châteaux d'eau pour améliorer la surpression.
- Motorisation du portail à l'entrée de l'école avec interphone.

- Nous remercions Monsieur Decobecq, Directeur de l'école pour le don généreux de plantes hibiscus devant la mairie.

LES ASSISTANTES MATERNELLES DE CONCHY LES POTS

Madame ASPETEGUIA Sandrine
06 19 89 30 07

Madame BONVARLET Jessica
06 20 58 72 33

Madame LANGLAIS Michèle
06 33 99 76 21

Madame MOQUET Cindy
06 13 11 22 64

Madame RAMOND Maryse
03 44 85 22 67

Madame KOPZYNSKI Vanessa
07 86 29 51 47

Madame GEORGE Myriam
03 44 85 09 20



ETAT CIVIL

Décès :

Madame Jacqueline RENDU née MINART le 15 octobre 2021

Monsieur Michel FONTAINE le 17 octobre 2021

Monsieur Jean-Pierre HARLAY le 10 décembre 2021



RECENSEMENT MILITAIRE

Pour le recensement militaire du **1^{er} trimestre 2022**, devront se présenter en Mairie les Françaises et Français nés du **1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2006**.

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement.

Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).

En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une attestation de situation administrative. Le jeune, qui s'est fait recenser, est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).



COIFFURE A VOTRE DOMICILE

COIFFURE À VOTRE DOMICILE



Femme-Homme-Enfant

Fini les déplacements, fini les longues attentes...

Optez pour la coiffure à domicile !

- C'est Facile
- C'est Pratique
- C'est Rapide

CÉLINE 06 03 31 55 03

www.club-coiffure-domicile.fr

EXEMPLES DE TARIFS, DÉPLACEMENTS INCLUS :

Shampooing + Coupe + Séchage Femme + Soins	17,00 €
Shampooing + Coupe + Couleur + Séchage Femme + Soins	38,00 €
Coupe Homme	12,00 €
Coupe Enfant -12 ans	9,50 €

Tarifs applicables sur cheveux courts - Remise déjà déduite sur ces tarifs

20 % de remise*

* sur votre premier rendez-vous, sur présentation de ce tract.
Offre non cumulable, limitée à une par foyer.



1^{ER} CLUB DE LA COIFFURE À DOMICILE

by Vincent Lefrançois

Répertoire téléphonique :	
La Mairie :	03.44.85.01.24
Trésor Public de Lassigny	03 44 43 60 19
L'École :	03.44.85.08.69
Le Collège de Ressons :	03.44.42.50.63
Mairie Ressons/Matz Service Carte d'identité	03.44.42.51.18
Pharmacie : OUTURQUIN	03.44.85.07.82
Cabinet d'infirmiers	03 44 97 42 98
Soins à domicile aux personnes	03 44 42 71 14
Centre Social Rural (Portage Repas)	03 44 42 71 10
TAXI CONCHYLIEN	06 29 11 50 33
Centre de secours de Ressons	Le 18
Urgences	Le 15
Hôpital Général Compiègne	03.44.23.60.00
Polyclinique St-Côme Compiègne	03.44.92.43.43
Centre Hospitalier Montdidier	03.22.78.70.00
GENDARMERIE	03 44 42 79 17
Communauté de Communes Pays des Sources	03.44.43.09.57

INFOS UTILES Déchetteries de LASSIGNY Et RESSONS SUR MATZ	
Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés

Ramassage des ordures ménagères
Tous les LUNDIS

Ramassage des bacs de tris
Le MARDI des semaines paires

Horaires de la bibliothèque intercommunale:
Place de la gare à Boulogne-la-Grasse
Mercredi de 14h30 à 16h30
Samedi de 14h30 à 16h30

PERMANENCES DE LA MAIRIE
MARDI ET JEUDI de
14h00 à 18h00
VENDREDI de 16h30 à 19h00

mairieconchylespots@wanadoo.fr
03 44 85 01 24



SUEZ
SERVICE
DES EAUX

0977 408 408

(appel non surtaxé)
du lundi au
vendredi de 8h00 à
19h00

URGENCES
24h/24h

0977 401 113

S.I.C.A.E
Électricité

03 44 926 926

(appel non surtaxé)
du lundi au
vendredi de 8h15 à
12h30 & 13h30 à
17h00

Numéro de
dépannage :

03 69 24 09 88

Bulletin municipal tiré en 300 exemplaires
Comité de lecture : PINSSON Marie-Christine
CHAUMETTE Catherine
GRELIN Jean

Mise en page et responsable de la publication :
QUILLET Nathalie
PINSSON Marie Christine

Toute l'équipe municipale
vous présente
ses meilleurs vœux de bonheur et de
santé pour l'année 2022.

